

Charte du service civique de la Ligue de l'enseignement

Les associations qui bénéficient de l'agrément de la Ligue de l'enseignement pour l'accueil de volontaires en service civique s'engagent à :

- 1- Ouvrir le service civique à tous les jeunes** : la motivation et le partage d'un projet commun, seuls critères de recrutement.
- 2- Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat** : en définissant clairement la mission et la place du volontaire dans l'association.
- 3- Lutter contre la précarité des jeunes** : en aidant ceux qui le souhaitent à construire un parcours professionnel au sein de la Ligue de l'enseignement.
- 4- Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission** : un vrai projet en autonomie, défini avec le volontaire.
- 5- Accompagner les volontaires** : chaque jeune a un tuteur formé selon une démarche commune à la Ligue de l'enseignement.
- 6- Faire participer pleinement les volontaires à la vie du mouvement** et leur donner envie de s'investir dans nos associations après le service civique.

La Ligue de l'enseignement nationale et ses fédérations départementales s'engagent à accompagner les associations dans la mise en pratique des engagements de cette charte.